



# CCP des AED-AESH

## Liste de questions posées par le SNES-FSU et le SNUipp-FSU

### I- Questions AED :

- 1) **Renouvellement des AED** : il n'est pas de droit. Pour autant, le non renouvellement doit être fondé sur un motif tiré de l'intérêt du service ou de l'insuffisance professionnelle, et ce, de jurisprudence constante. Qu'envisagez-vous comme démarche pour éviter les non-renouvellements abusifs par certains Chefs d'établissement ? Que se passe-t-il si un agent a accepté son renouvellement, mais décide le jour de la rentrée de ne pas se présenter dans l'établissement ? Pouvez-vous nous rappeler les formes et délais de la décision de (non) renouvellement ?
- 2) **Période d'essai d'un AED** : elle est de un mois calendaire. Des propos oraux de Chefs d'établissement ou des stipulations dans des contrats d'AED indiquent autre chose. De même, lors d'un renouvellement, aucune période d'essai, alors que des établissements l'intègrent dans les contrats. Un rappel à la réglementation peut-il être fait aux établissements ? La mise en cohérence des contrats au niveau académique n'est-elle pas nécessaire ?
- 3) **Missions des AED** : de nombreux établissements donnent les mêmes missions aux services civiques qu'aux AED. Ceci crée des difficultés en termes de sécurité, une incompréhension de la part des collègues AED, qui se trouvent parfois chargés de l'"encadrement" des Services civiques. Les AED sont-ils bien les seuls personnels auxquels sont confiés des missions d'AED ? Des AED peuvent-ils être chargés de former des services civiques à des missions d'AED ?
- 4) **Démission** : quelles sont les modalités et délais de démission, durant la période d'essai et durant le reste de la durée d'un contrat d'AED ?
- 5) **Evaluations professionnelles** : certains établissements organisent des évaluations professionnelles pour leur AED. Celle-ci est illégale au vu de la réglementation en vigueur. Des grilles d'évaluation sont utilisées dans certains établissements avec des points sans rapport avec les missions des AED. Pouvez-vous nous rappeler les missions concrètes des AED et en faire part aux Chefs d'établissement afin que les collègues ne se voient pas confier des tâches qui ne sont pas conformes à celles qu'ils peuvent et doivent assurer ?
- 6) **Port d'une chasuble** : des établissements imposent le port d'une chasuble aux AED, parfois durant toute la durée du service. Cet uniforme peut être un handicap pour assurer nos missions. Ce type d'uniforme peut-il être imposé aux agents ? Le cas échéant par quelle procédure et dans quelles conditions ?
- 7) **Formation des AED** : nombreux sont les établissements qui se dispensent d'organiser la formation des collègues. Cela crée des difficultés pour les collègues, pour le fonctionnement du service, et pour les collègues plus anciens chargés de former "sur le tas" et devant les élèves leurs collègues. Pouvez-vous nous rappeler les conditions de formations des AED et rappeler aux Chefs d'établissement les textes en la matière ?
- 8) **Mémento des AED** : le Mémento des AED du Rectorat de Clermont, destiné aux établissements, contient à la fois des manques nécessitant qu'il soit complété, et des incohérences avec des textes ministériels par exemple, qui doivent conduire à un travail de réécriture de ce document. Pouvez-vous nous donner une échéance pour cela et associer les représentants du personnel à ce travail ?
- 9) **Heure mensuelle d'information syndicale** : un chef d'établissement peut-il empêcher des AED de participer à une heure mensuelle d'information syndicale, qui est un droit ? Comment ? Sur quel fondement ?
- 10) **Remplacement de personnel d'éducation gréviste** : des Chefs d'établissement procèdent au remplacement de personnel d'éducation gréviste, particulièrement en internat. Or, il n'existe pas de service minimum dans le second degré. Pouvez-vous nous confirmer qu'il est illégal de remplacer un AED gréviste, et pouvez-vous le rappeler aux établissements ?

## II- Questions AESH :

**1. Frais de déplacements** : quels sont les critères précis pour qu'un AESH y soit éligible ?

Les PEC (ex-CUI) n'y ont pas droit, ce que nous déplorons, mais de ce fait quels aménagements d'horaires permettent de compenser ceci, à commencer par leur affectation prioritaire sur un seul établissement ?

**2. Retards d'envoi des fiches de paie et des contrats** : elles impactent le versement de compléments de salaire par Pôle Emploi et le versement de prestations sociales (prime d'activité par exemple). D'après la DSDEN de l'Allier les AESN en faisant la demande peuvent avoir leur fiche de paie par mail sans délai. Ceci est-il ou peut-il être généralisé ?

**3. Travail annexe non reconnu** : Y-a-t-il enfin un début ou un projet de cadrage national permettant la reconnaissance et la rémunération du travail annexe à ce jour non reconnu : ESS, adaptation ... ?

**4. Subrogation des arrêts maladies** : il est en l'état actuel impossible car le Rectorat n'a pas de compte financier pour percevoir les indemnités journalières. Il est donc pressant de régler ce problème entraînant des situations absurdes (obligation de rembourser des trop perçus).

**5. Formation de droit** : où en est la réalisation effective des 60 heures de formation de droit pour les nouveaux AESH, et, dans ce cadre ou directement, l'information de tous les AESH sur leurs droits et compensations possibles, les dispositifs tels que prime d'activité, chèques vacances, Césu, Pass Education ... ?

**6. Formations professionnalisantes** : comment étendre dans toute l'académie la tenue de réunions de formations professionnalisantes, comportant notamment les sujets suivants : postures professionnelles, autisme, et permettant des échanges de pratiques ?

**7. Réunions d'informations par bassin** : comment mettre en place et maintenir des réunions d'informations par bassins permettant à tous les personnels de se rencontrer et de connaître leurs droits et devoirs ?

**8. Entretiens professionnels** : peut-on faire le point sur les entretiens professionnels des 1<sup>o</sup> et 5<sup>o</sup> années pour les CDD et l'entretien de changement d'échelon tous les trois ans des CDI, ainsi que sur les modalités du passage des PEC en CDD au bout de 9 mois ?

**9. Recrutements de PEC** : se font-ils bien partout par les DSDEN plutôt que par les collèges et lycées ?

**10. Mutations et remplacement AESH** : Comment aller vers la mise en place de brigades de remplacement AESH avec 1 remplaçant par bassin expérimenté ? Quelles possibilités de changement d'affectation sont-elles envisagées ?

**11. Bordereaux d'affectation** : quand sera mis en place et fonctionnera effectivement l'envoi généralisé de bordereaux d'affectation donnant aux AESH (CDI, CDD ou PEC) la nature de leur mission (notification et handicap concerné), les lieux et horaires hebdomadaires, les affectations "en urgence" devenant l'exception ?

## III- Question AED - AESH :

Nous demandons un **bilan des emplois** d'AED dans l'académie, la **proportion d'étudiants**, leur **ventilation** lycées/collèges et tranches d'âge, et un **bilan des emplois** d'AESH, avec leur ventilation premier degré/collèges/lycées, individuels et CO, CDI, CDD et PEC.